

NOUVELLES

CSN

Numéro 337

31 janvier
1992



Lock-outés de Reynolds

APPUI MASSIF

page 15



ORGANISATION: Emplois précaires, salaires minimum! On se syndique en grand au Saguenay-Lac-Saint-Jean. **page 3**



PÂTES ET PAPIERS: L'industrie est en flottage; la transparence économique n'est pas partout acquise. **page 6**

3

6

9

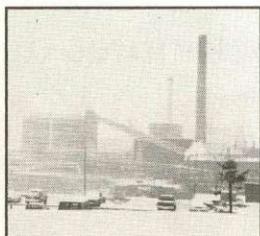
10

12



On se syndique au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Pendant qu'aux USA, le taux de syndicalisation chute de façon inexorable, le Canada, et le Québec en particulier, connaissent une montée constante du nombre de syndiqués. De retour dans son Royaume, Claude Girard, salarié à l'organisation, n'arrête pas de fonder de nouveaux syndicats.



Transparence: de passable à nulle

Le ministre Gérald Tremblay répète sur toutes les tribunes que le capital humain est la première richesse des entreprises. Mais certaines ont l'oreille dure. Comme la Stone-Consol, à Ville de la Baie, qui est loin de faire preuve de transparence économique. À ce chapitre, Abitibi-Price et Donohue ont une longueur d'avance.



Dehors pour s'en sortir

Sur les rives du fleuve, à Berthier, 124 ouvriers de la métallurgie à l'emploi de la Great Lakes Carbon sont en grève depuis le 18 juillet. La revendication majeure porte sur l'amélioration du régime de retraite.



CSST et déficit

Le déficit de la CSST revient dans le débat public de façon récurrente. Le Conseil du patronat a ses thèses sur les causes de ce déficit: c'est la faute des travailleuses et des travailleurs. La CSN, de son côté, a ses explications. Nous en présentons quelques-unes.



L'autonomie professionnelle, dites-vous?

Cela pourrait être une vague notion: secret professionnel pour les avocats, protection des sources pour les journalistes. 170 personnes, en majorité syndiquées à la CSN, sont allées plus à fond pour cerner cette notion et ses implications sur leur profession.

EN ATTENDANT GODOT...



Coordination
Henri Jalbert
(514-598-2160)

Rédaction
Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur
Michel Tremblay

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page électronique
Jean Gladu
Henri Jalbert
Sophie Marcoux

Photographes
Alain Chagnon
Hélène Rochon

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution
L'équipe de distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Rédaction: 514-598-2160 Distribution: 514-598-2233
Numéro central: 598-2121

Secrétariat des Syndicats Nationaux
d'Alma Inc.



Se syndiquer

Quand le goût du respect est plus fort que la peur

Par Michel Rioux

«Faut faire quelque chose, les petites filles. Allez lui parler.» C'est ce que se faisaient souvent dire Line Tremblay et Nicole Fortin, par des travailleuses plus âgées, face à une situation qui allait en se détériorant de plus en plus.

La direction de cette résidence pour personnes âgées d'Alma agissait de façon à semer l'inquiétude chez les employé-es, des femmes dans la très grande majorité.

«C'est là que j'ai pris mon courage à deux mains et que j'ai fouillé dans le bottin téléphonique. J'ai téléphoné à la CSN.

C'est Claude Girard qui m'a donné des informations.

On savait pas quoi faire et je dois avouer que ça m'a pris un peu de temps avant de m'identifier quand j'ai téléphoné.

C'était pas facile», avoue aujourd'hui Nicole Fortin, présidente du syndicat de la Résidence L.M. Lajoie, quatre mois après ces premières démarches.

A l'extérieur, le thermomètre indique -30 celcius, en ce dimanche matin, 27 janvier. Mais c'est avec chaleur que les six travailleuses et travailleurs

présents, nouveaux membres de la CSN, à la FAS et à la Fédération du commerce, racontent leur expérience syndicale, témoignent de leurs difficultés et de leurs espoirs.

«Un samedi soir, nous

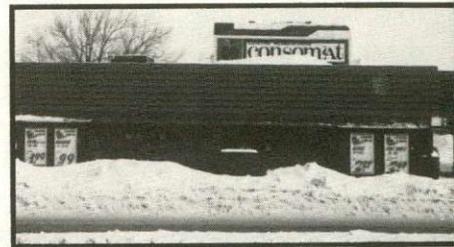
nous sommes réunies et le vendredi suivant, on déposait une requête en accréditation», de dire Nicole Fortin.

Christian Simard, boucher de son état au marché d'alimentation Consomat

d'Alma, a lui aussi pris le téléphone pour contacter le conseiller Claude Girard.

«Ce qui nous amène à poser ce geste? C'est de se sentir brimés dans nos droits fondamentaux. Quand on se compare à d'autres, c'est ça qui déclenche un réveil», précise Jacques Munger, secrétaire-trésorier du même syndicat.

«Oui, c'est ça. C'est le bon mot. C'est quand on s'est senti suffisamment brimées qu'on a décidé d'agir», renchérit Nicole Fortin. Pour elle, c'est en s'appuyant sur ce qu'ils appellent «le droit de gérance» que les employeurs manquent le plus de respect à l'endroit de leurs employé-es.



Dans un espace relativement restreint de ce marché d'alimentation d'Alma, on trouve pas moins de sept entités juridiques. Des compagnies à numéros: une compagnie pour la viande, une autre pour les fruits et légumes, une pour les produits alimentaires, une pour la boulangerie, une pour les caisses, etc. Raisons fiscales, bien sûr. Mais aussi possibilité de contourner la loi sur les heures d'ouverture. Et, clairement, multiplication des difficultés et des embûches pour les travailleuses et les travailleurs qui veulent se syndiquer, car le Code du travail exige une accréditation différente pour chaque "entreprise".

Un des patrons de Consomat a été trouvé coupable d'entrave à la syndicalisation par le juge Robert Auclair, du Tribunal du travail. La décision a été rendue le 8 janvier. «Il a été condamné à \$100 d'amende. C'est pas beaucoup mais c'est le maximum prévu par le

NOUVELLES CSN 337 page 3

Code», commente Claude Girard.

Cesont les dix bouchers qui, les premiers, ont décidé de se former en syndicat: le syndicat des Viandes pleine saveur Inc. était accrédité le 11 octobre dernier, après avoir déposé une requête en mai. Le 22, ce sont les 12 employé-es de Jardin super frais Inc. qui recevaient leur accréditation, en même temps que les 23 employé-es de Les produits alimentaires Consomat. Le 11 septembre, ce sont les sept employé-es de Fin gourmet qui déposaient une semblable requête.

La très grande majorité travaille au salaire minimum. «À \$10 l'heure, on me dit que je gagne un salaire de cadre», glisse Christian Simard, l'air narquois.

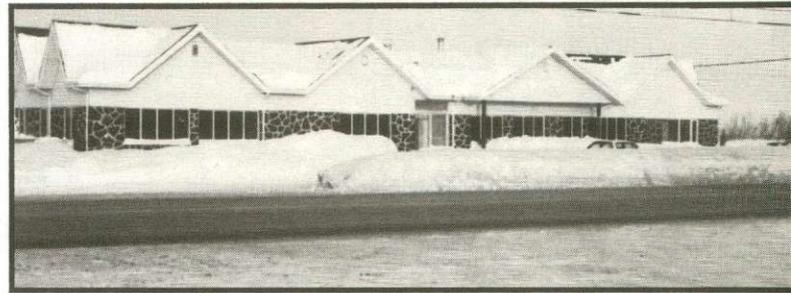
Maurice Fortin et Esther Potvin, à la tête du syndicat des produits alimentaires Consomat, n'ont

pas encore été rappelés au travail depuis le 16 décembre. Pourtant, avant les auditions devant le commissaire du ministère du Travail, les 7 et 8 octobre, ils avaient des heures régulières. Depuis, leurs heures de travail ont été réduites pour finalement tomber à rien. Dans leurs cas comme dans celui de plusieurs autres travailleuses et travailleurs, des plaintes en vertu de l'article 15 du Code du travail ont été déposées par la CSN. Il est en effet interdit à un employeur de modifier les conditions de travail de ses salariés, à compter du dépôt d'une requête en accréditation.

En dépit des difficultés, on ne regrette pas d'avoir voulu se syndiquer. Christian Simard est cependant un peu amer. «Je pensais que je valais de quoi pour lui, dit-il de son employeur. Mais

quand tu commences à revendiquer un peu tes droits, on te montre la pile de demandes d'emploi.»

laire passaient de \$7,50 à \$9,75, sans compter des augmentations de 5% par année pendant trois ans.



À la Résidence L.M. Lajoie, la première séance de négociation a été de courte durée. Visiblement, la direction ne s'est pas encore fait à l'idée de transiger d'égal à égal avec le syndicat. La conciliation a été demandée.

La "black list"

Ce qui augmente les difficultés de trouver des volontaires pour se mettre au blanc et pousser à la syndicalisation, c'est la crainte de cette fameuse "black list" qu'il est tellement facile de faire circuler, entre employeurs, dans une région comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean. «Je me suis fait dire que si je voulais aller travailler ailleurs, je serais barrée. À mon âge, 28 ans, c'est dur d'entendre ça», confie Line Tremblay qui ne gagne toujours que le salaire minimum, soit \$5,55 l'heure. Mais Nicole Fortin ajoute: «Aujourd'hui, on a fait un bout de chemin assez long pour ne pas lâcher.»

Eau de source et forêt

Lionel Côté non plus ne regrette pas de s'être joint à la CSN. Président du syndicat Eau de source Labrador, il signait il y a dix mois une première convention collective grâce à laquelle lui et ses 14 camarades de travail allaient chercher une augmentation forfaitaire de \$1,300, pendant que les sa-

L'entreprise avait d'abord plaidé incapacité de payer. «Je leur ai rappelé qu'ils faisaient partie d'un des holdings les plus riches au monde, le groupe Nestlé de Suisse. Ça n'a pas duré longtemps», rappelle Claude Girard en souriant.

Mais par quel chemin la CSN est-elle entrée dans cette usine?

«Il y a une chose qu'il faut dire. Quand on se met à parler de syndicat, tout le monde a peur. Ce qu'il faut faire dans ce temps-là, c'est d'attendre. Pis un jour, il y en a un qui décolle ça et les autres embarquent», raconte-t-il.

Comment va la vie dans l'usine, depuis la syndicalisation?

«On n'a pas encore eu besoin de déposer un seul grief. Tant qu'ils vont suivre notre convention, il n'y aura pas de problèmes», de dire Lionel Côté, qui n'est pas peu fier de rappeler que l'eau Labrador est puisée à une source souterraine, sur les hauteurs des monts Valin, au bord du Saguenay. «Y a pas d'eau plus pure que la nôtre», affirme-t-il avec enthousiasme.

La qualité des conseils

C'est la qualité des conseils qu'il a obtenus à la CSN qui a tout d'abord impressionné Johnny Simard, président du syndicat des 40



Maurice Fortin et Nicole Fortin racontent leur expérience de nouveau syndiqué.

employés de la Société sylvicole du Saguenay. «Il y a de l'expérience à la CSN. Du savoir-faire aussi. Tu demandes un avis. Tu l'obtiens», dit ce jeune homme de 28 ans d'un air connaisseur. Diplômé en histoire, il poursuit des études en droit tout en se livrant à la sylviculture, un travail forcément saisonnier.

«Pour ma part, j'avais un préjugé favorable à la CSN, raconte-t-il. J'avais une impression qui s'est plus tard confirmée: c'est une organisation proche du monde, une organisation à dimension humaine.»

La sylviculture n'est pas un métier facile. Et le syndicat présidé par Johnny Simard est le premier dans ce secteur appelé à connaître un fort développement. Il se

rappelle les débuts: «Je commence à travailler en 1989. C'est dur; il fait chaud; mais ça fait partie de la game. Et mes compagnons de travail, la plupart d'anciens travailleurs forestiers, ne sont pas des chialeux. Mais on s'est mis un jour à parler d'un syndicat. Les vieux comme les jeunes partageaient le même point de vue. L'un

d'eux m'a mis en contact avec un salarié de la métallurgie, Carol Deschênes, qui lui m'a fait rencontrer Alain Beaudoin et Claude Girard. Le reste s'est fait très rapidement.»

Mais comme il s'agissait d'une première convention collective dans ce secteur, il a fallu bâtir un projet du tout au tout. Une relative

sécurité d'emploi, le respect de l'ancienneté, des hausses salariales de 5 à 7% ont été obtenus. Lionel Côté, de la compagnie Eau de source Labrador, peut apprécier à leur juste valeur les gains obtenus. Il se souvient avoir déjà travaillé comme planteur. «On nous donnait une pelle et des petits arbres et on nous disait: va planter. On faisait ça par tous les temps.»

Le président du premier syndicat de travailleurs en sylviculture n'est pas peu fier de sa participation à un conseil fédéral de la FTPF, au printemps dernier. «J'ai apprécié que des syndicats qui avaient plus de moyens que le nôtre nous aident financièrement à participer aux instances de la fédération», dit-il.



Lionel Côté et Johnny Simard ne regrettent pas d'avoir joint les rangs de la CSN.

Claude Girard: une dynamo de l'organisation

Fin mai 1972.

La CSN est en crise. Le premier Front commun entraîne une scission de droite. Marcel Pepin

vient de sortir de prison. Trois membres de l'exécutif de la CSN — les 3D — travaillent à former une autre centrale. Un Conseil confédéral spécial procède à l'expulsion des Dion, Dalpé et Daigle. Depuis trois ans déjà, Claude Girard, un électricien de l'hôpital de Chicoutimi, préside le Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il se présente et est élu à la vice-présidence du Comité exécutif. Il occupera ce poste jusqu'au congrès de 1980. Par la suite, il sera affecté au service du personnel. Mais en 1990, ce bleuet qui a toujours été très fier de ses origines entreprend une nouvelle carrière: désormais, c'est dans sa région qu'il va investir ses énergies. En organisant de nouveaux syndicats.

Son zèle n'a pas de relâche. En 16 mois, il travaille à fonder environ 40 syndicats, regroupant quelque 750 membres. Une trentaine ont reçu jusqu'à maintenant leur accréditation. On peut le constater: les groupes ne

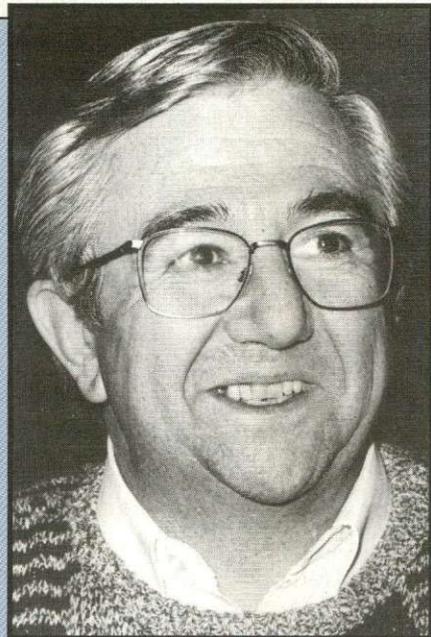


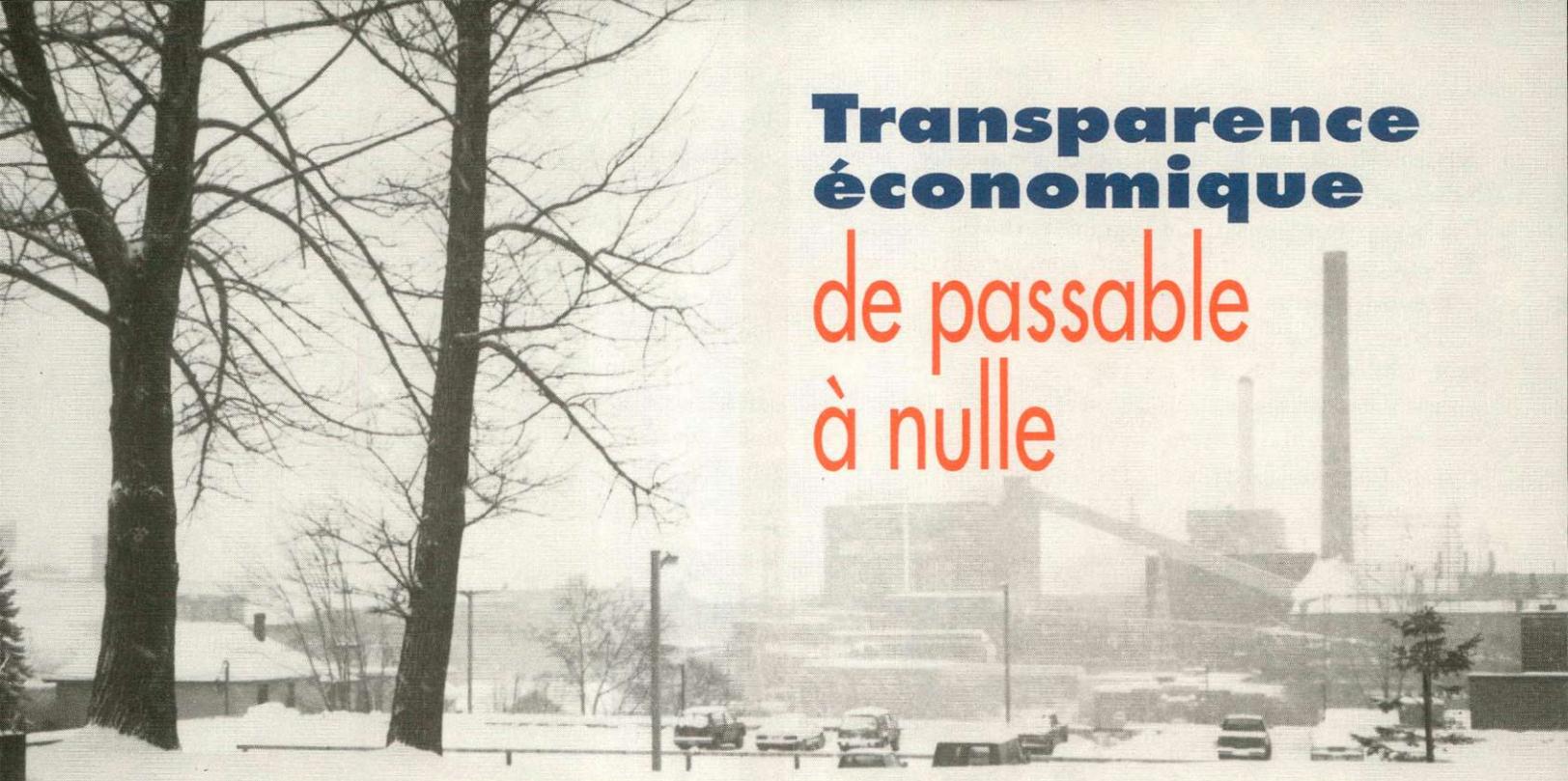
Photo: Hélène Rochon

comptent pas beaucoup de membres. Mais ils sont syndicalement viables parce que la syndicalisation est largement étendue. Par exemple, dans toute la région, il n'y aurait plus que 2 ou 3 supermarchés à n'être pas syndiqués.

«Mais ce qui est particulièrement gratifiant, c'est d'aider des personnes — des femmes surtout —, à améliorer leurs conditions de travail et de salaire», dit Claude Girard.

On voit en effet que l'immense majorité des nouveaux membres qui ont joint la CSN grâce principalement à ses efforts étaient au départ non syndiqués et travaillaient la plupart du temps au salaire minimum, dans des conditions elles aussi minimales.

Ces nouveaux membres se retrouvent dans à peu près toutes les fédérations affiliées à la CSN. Des publicitaires joignent les rangs de la FNC. La FAS accueille des travailleuses et des travailleurs de DSC, de centres d'accueil. La Fédération du commerce augmente ses effectifs avec l'arrivée des employé-es du secteur de l'alimentation, de la finance et de la restauration. Ou encore, il s'agira des 30 travailleurs à l'emploi de Sani Mobile, dont l'hebdomadaire *Le Lac St-Jean* annonçait le 21 janvier l'adhésion à la Fédération de la métallurgie (CSN).



Transparence économique

de passable à nulle

Par Michel Rioux

En route vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean, en passant par Québec, la radio informe que 100 nouvelles mises à pied frapperont l'usine de papier Daishowa.

En trois ans, ce seront 300 personnes qui auront perdu leur emploi à cet endroit.

En arrivant au Lac-Saint-Jean, encore à la radio, c'est le maire de Saint-Félicien qui s'en prend aux travailleurs de Donohue, qui viennent de refuser de faire des concessions, à l'instar de ceux de la Domtar, à Dolbeau.

Le lendemain, 25 janvier, c'est le président du syndicat de Cascades, à Jonquière, qui lance un cri d'alarme. «On a déjà un village fantôme à Val-Jalbert. Si on ne fait pas quelque chose, c'est avec une région fantôme qu'on va se retrouver!», dit Jean Savard.

Après le bulletin de nouvelles, la météo annonce: Visibilité: de passable à nulle.

C'est dans cette situation que se retrouvent aussi des milliers de travailleuses et de travailleurs dans des industries liées à la forêt québécoise.

Ville de la Baie, sur les bords du Saguenay. La vie tourne autour de l'usine de la Stone-Consol. Plus de 1 000 tonnes de papier journal en sortent tous les jours, à destination des États-Unis, d'Europe et même du Japon. Mais il est quand même étonnant, à la porte de la caisse populaire, de rencontrer une femme d'âge mûr avec une tuque aux couleurs de la CSN, le chaînon bien en évidence.

L'explication vient quelques minutes plus tard. «Après l'annonce des 110 abolitions de postes, lundi, on a distribué 700 tuques à la grandeur de l'usine. Pour rappeler à la direction qu'on

NOUVELLES CSN 337 page 6

existait encore», de dire le président du syndicat de l'usine, Yves Tremblay.

Mais Stone-Consol devra changer ses manières d'agir et faire preuve de beaucoup plus de transparence si, comme elle le clame sur toutes les tribunes, elle veut associer les travailleuses et les travailleurs à ce qu'elle a appelé son "plan de redressement". Yves Tremblay, représentant des travailleurs de l'usine, et Denis Girard, représentant des employés de bureau, n'ont pas caché leur déception face à l'attitude de la compagnie, dénonçant en conférence de presse, le 29 janvier, l'attitude cachottière qui caractérise la direction locale. «Nous

sommes constamment placés devant des faits accomplis. Il n'y a pas de place pour le dialogue et la stratégie de l'entreprise consiste, clairement, à contourner le syndicat de toutes les manières», ont-ils déclaré.

Le président du syndicat de l'usine précisait: «On nous laisse entendre que l'usine serait en situation de survie. Or, la direction refuse de nous transmettre les informations qui nous permettraient d'en vérifier le bien-fondé. On veut être sûrs de soigner la bonne maladie».

Le vice-président de la CSN, Roger Valois, le président de la FTFP, Claude Plamondon, et la présidente du Conseil central du Saguenay-Lac-Saint-Jean,

Rosanne Tétreault, étaient sur place pour appuyer les syndicats de Stone-Consol dans leur démarche qui vise à obtenir davantage de transparence économique. D'ailleurs, le président du syndicat d'Abitibi-Price d'Alma, Bertrand Harvey, et celui de Donohue à Clermont, Michel Fortin, étaient là eux aussi pour témoigner du fait que les entreprises pouvaient faire preuve de transparence, comme cela a été le cas dans leurs négociations.

Ecarter les syndicats

L'attitude de la direction dans la récente annonce de coupures de 110 postes a été vertement dénoncée. «Malgré nos demandes ré-

pétées depuis plusieurs mois, nous n'avons en main aucun des éléments qui nous permettraient de prendre une décision éclairée quant à l'état actuel de l'usine et quant aux conditions nécessaires à assurer son avenir, a déclaré Yves Tremblay. On ne peut tout de même pas se permettre de prendre comme parole d'Évangile tout ce que nous dit la direction. Il me semble qu'on devrait pouvoir vérifier si ce qu'on exige de nous est nécessaire», devait-il ajouter.

C'est en se rendant à une rencontre avec la compagnie que les dirigeants syndicaux ont appris, à la radio, le contenu du fameux «plan de redressement». «C'est là qu'on a su combien de postes Stone-Consol avait l'intention de couper», de relater Yves Tremblay. Le surintendant aux ressources humaines, Hervé Morissette, avait pourtant insisté sur le caractère confidentiel de ce plan...

Ils devaient constater par la suite que pendant qu'ils rencontraient la direction, les contremaîtres étaient à l'oeuvre dans l'usine, semant l'inquiétude chez les travailleurs. De plus, ils étaient informés qu'une lettre du directeur général à tous les employés avait été mise à la poste le vendredi précédent. «Pendant que la direction nous exposait son plan, les épouses des travailleurs recevaient cette lettre. On imagine l'inquiétude de plusieurs», ajoute le président du syndicat.

Un syndicat disponible

Pourtant, il y a plusieurs mois que le syndicat a fait connaître à la direction de l'entreprise sa disponibilité pour identifier les problèmes et s'atteler à la tâche de trouver des solutions là



André Tremblay, de la FTPF, Claire Gauthier, Yves Tremblay, Robert Emond, Rénauld Tremblay et Denis Girard, du syndicat de Stone-Consol, déplorent le manque de transparence de la direction.

où ce serait nécessaire.

«Les travailleurs n'ont aucun intérêt à ce que l'usine aille mal. Au contraire, nous sommes imbriqués dans notre communauté et nous sommes conscients de l'importance que notre usine demeure en santé, a déclaré Yves Tremblay. Mais nous voulons être impliqués dans tout le processus.»

Convaincu de la nécessité de prendre les devants et de s'attaquer aux problèmes avant qu'ils ne deviennent insurmontables, le syndicat, dès le 28 août 1991, écrivait à la direction pour s'enquérir de la situation et poser une série de questions précises sur l'état de l'entreprise.

En octobre, le syndicat faisait une démarche qui provoquait l'étonnement chez le directeur général Pierre Bédard. «Je suis

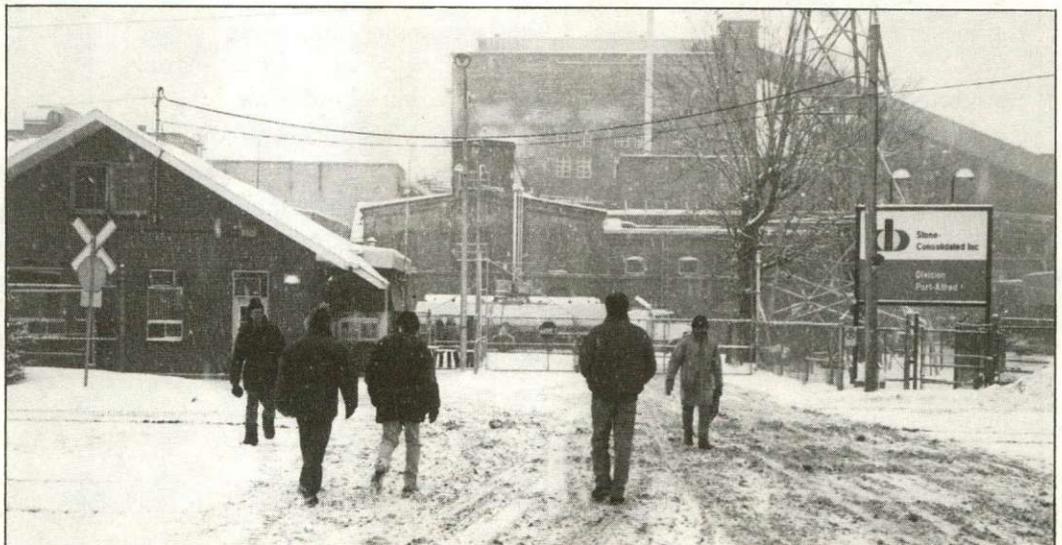
déboussolé. Je ne vous reconnais pas», a-t-il dit aux représentants syndicaux qui lui présentaient un plan d'action en sept points portant sur la réorganisation du travail. Depuis le 7 octobre en effet, le syndicat des travailleurs de l'usine est mandaté par son assemblée générale pour négocier cette réorganisation, sur une base syndicale cependant. Mais d'une remise à l'autre, le seul développement à l'ouverture exprimée par les syndicats a été le dépôt du document patronal, le 20 janvier.

Le président de la FTPF, Claude Plamondon, a souligné qu'étant donné la situation qui prévaut dans l'industrie des pâtes et papiers, les entreprises devraient, plus que jamais, impliquer les travailleurs et leurs syndicats dans la recherche de solutions. Prenant

à témoin les travaux du groupe de travail dans l'industrie du papier et de la forêt mis sur pied à l'automne par le gouvernement du Québec, à la suite d'interventions faites par la CSN, M. Plamondon s'est dit convaincu que seules les entreprises qui feront place aux travailleurs et à leurs représentants pourront s'en sortir.

«Pendant que des ministres comme M. Gérald Tremblay soutiennent que les hommes et les femmes constituent le principal capital d'une entreprise, certaines continuent de les ignorer et de tout faire pour contourner les organisations syndicales. Ça ne pourra durer longtemps», a-t-il ajouté.

La présidente du conseil central s'est dite préoccupée par l'impact négatif que provoquent, dans plusieurs villes et villages du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les difficultés que traversent les industries reliées à la forêt. «À tous les niveaux du mouvement, nous n'épargnerons aucun effort afin de trouver des solutions susceptibles d'assurer l'avenir des emplois dans la région», a indiqué Rosanne Tétrault.



«On s'est inspirés du document de la CSN Prendre les devants dans l'organisation du travail — le petit livre jaune — pour bâtir notre argumentation», dit le vice-président Rénauld Bélanger.

Jonquière: L'inquiétude

Quelques minutes avant 13 heures, le vendredi 24 janvier, les travailleurs de Cascades, à Jonquière, étaient avisés d'une fermeture temporaire. Une heure plus tard, à la radio, le président du syndicat commentait la situation en utilisant une métaphore qui fait choc dans cette région: «On a déjà un village fantôme avec Val-Jalbert. Si on ne fait pas quelque chose tout le monde ensemble, c'est avec une région fantôme qu'on va se retrouver. Faut que le monde se réveille», disait-il.

Quelques jours plus tard, il ne cachait pas son inquiétude. «Tout autour, dans les autres usines, on entend parler de demandes de réouvertures, de plans de redressement, de conces-

sions salariales. Ici, Cascades ne nous a encore rien demandé. C'est quasiment plus inquiétant comme ça», dit Jean Savard.

Kénogami: l'attente

Chez Abitibi-Price de Kénogami, on attend toujours l'éventuel investissement de plus de \$564 millions nécessaire à l'installation de la fameuse machine no 8. «Il se laisse désirer terriblement, cet investissement, dit le président Jean-Guy Gagnon. Mais en attendant, il faut survivre, il faut prendre les moyens pour que l'usine reste à flot.»

Une première réorganisation du travail a liquidé 289 postes, il y a quelques années. Le syndicat affilié à la CSN compte actuellement 606 membres. La grosse question qui se pose aujourd'hui, pour les travailleurs,

c'est de faire respecter l'ancienneté. «Faut respecter ça, l'ancienneté. Sans ça, on retombe dans le régime de faveur des années 40. Ce qu'on soutient, c'est que la compétence, ça s'acquiert», affirme Jean-Guy Gagnon.

L'usine a connu un arrêt de production d'une semaine en septembre, suivi d'un autre pendant la période des Fêtes.

Alma: une entente

C'est quand Abitibi-Price a décidé d'ouvrir ses livres et de mettre cartes sur table qu'un règlement a été possible. C'est arrivé le 23 décembre. Ratifié par la suite dans une proportion de 90%.

«On a réussi à traduire dans le concret des grands principes comme la formation ou encore le respect de l'ancienneté», dit le président Bertrand Harvey. C'est ainsi

que 40 travailleurs recevront une formation continue de 32 semaines pour leur permettre d'acquérir la compétence nécessaire à certaines tâches. Dans le secteur de la mécanique, ce sont 15 travailleurs qui recevront 30 semaines de formation. De plus, 32 travailleurs peuvent accéder à une pré-retraite à 56 ans, dès le 1er février.

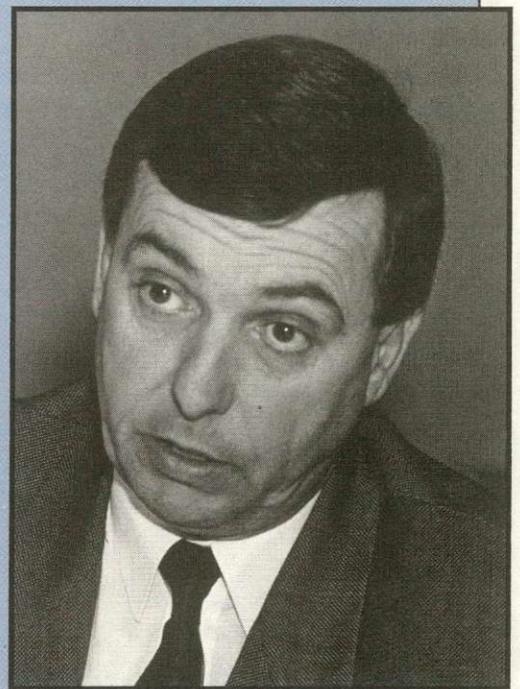
Fait intéressant, Bertrand Harvey signale qu'en renonçant à leur pécule de vacances — 0.4% —, les membres ont permis à 56 travailleurs d'être 13 semaines à l'emploi, se qualifiant ainsi à l'assurance-chômage plutôt que d'être obligés de recourir à l'assurance-sociale. «C'est de la solidarité concrète», dit-il avec une fierté certaine. Si l'usine dégage des profits durant l'année, les travailleurs pourront récupérer leur pécule, en tout ou en partie.

Il faut faire de la place aux travailleurs

«Les travailleurs sont capables de prendre des décisions, même difficiles, mais à condition de connaître toutes les données. Aux Aciers Atlas, à Sorel, les gars sont sortis des sentiers battus quand ils ont pu prendre la mesure de l'ensemble de la situation. Mais il faut que les compagnies ouvrent leurs livres et soient transparentes» a déclaré le vice-président Roger Valois en conférence de presse à Ville de la Baie, le 29 janvier.

À son avis, le partenariat et la coopération avec les entreprises ne doivent pas être des opérations à sens unique. «Dans plusieurs entreprises, la direction joue franc jeu et entame un véritable dialogue avec les représentants de ses employés.

Ça ne semble pas le cas ici», a-t-il constaté. Ce dernier devait ajouter que le dernier congrès de la CSN avait donné un important coup de barre du côté de l'implication des travailleurs dans la recherche de solutions durables aux problèmes rencontrés dans des secteurs industriels majeurs, comme l'industrie des pâtes et papier. «Mais il y a une condition incontournable à la réussite d'une démarche de ce type: l'employeur doit mettre cartes sur tables et convaincre les travailleuses et les travailleurs de la nécessité et de la pertinence de ses choix», a ajouté Roger Valois.

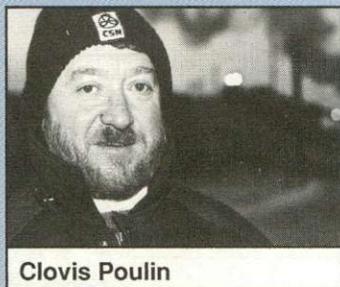


Roger Valois

La grève pour s'assurer d'une bonne retraite

Par Louis-Serge Houle

Vous n'avez pas choisi la bonne période pour faire la grève, leur ont dit les notables de la région. Quand la situation économique de l'entreprise est bonne, qu'une majorité de travailleurs se rapproche de leur pension et que l'employeur refuse de céder un pouce de terrain, c'est maintenant qu'il faut agir pour améliorer le régime de retraite, ont répondu les syndiqués de Great Lakes Carbon.



Clovis Poulin

Quand ils ont commencé leur grève, le 18 juillet 1991, les 124 travailleurs de l'usine de Berthier ont compris qu'il leur serait difficile d'obtenir l'appui des députés et des maires de leur patelin. Ces gens, qui participent au processus de décisions politiques, ne sont pas du genre à aimer qu'on trouble leur tranquillité. Great Lakes Carbon est l'un des deux plus gros employeurs de la région et celui qui injecte le plus d'argent dans l'économie locale, avec plus de \$4 millions par année, seulement en salaires.

Contrairement à la situation qui prévalait lors de la récession de 1982, la compagnie est peu touchée par les difficultés économiques qui frappent le Québec depuis plus d'un an. Il y a dix ans, le nombre d'emplois avait chuté de façon importante, l'entreprise passant de 165 à 25 employés. «Nous avons fait notre part à ce moment-là en participant au redressement de GLC et en subissant les contrecoups de la récession, rappelle le président du Syndicat des employés de la métallurgie de Berthier, Clovis Poulin. Nous avons même communiqué avec la maison mère, à New York, pour leur dire comment régler un problème dans la production d'électrodes, ce que les contremaîtres de Berthier avaient été incapables de faire jusqu'alors.»

Mais aujourd'hui, le problème le plus pressant qui se pose aux syndiqués est leur régime de retraite, qu'il

importe d'améliorer. Actuellement, un travailleur qui quitte l'usine à 62 ans, soit à l'âge normal de la retraite en vertu de leur régime, se verra verser l'équivalent de 45% de son salaire, fonds de pension et rentes compris. «Avec un tel montant, il n'y a pas un travailleur qui a hâte de prendre sa retraite», constate Clovis Poulin.

La moyenne d'âge des travailleurs est de 47 ans. Ainsi, le syndicat a déposé à l'employeur une demande bonifiant le régime de retraite afin que la rente passe à 75% du salaire. Le syndicat veut également des hausses salariales de \$0,75 l'heure pour les trois années de la convention collective, en plus de la formule existante d'indexation partielle basée sur l'indice des prix à la consommation, l'amélioration du régime d'assurances collectives, une prime de séparation, etc.

GLC Berthier a pour sa part déposé une offre majorant la rente de retraite à 51% du salaire, une hausse salariale de \$0,15 l'heure pour la durée de la convention et refusé les autres demandes du syndicat. Lors de la dernière



Le 15 janvier, plus de 100 travailleurs de GLC ont manifesté devant la barrière de QIT Fer et Titane à Tracy qui, en temps normal, achète 60% de la production d'électrodes de l'usine de Berthier. Les travailleurs ont demandé au syndicat de l'endosser dans leur conflit.

séance de négociation, le 10 septembre, en présence du conciliateur, les offres patronales sont tombées à «zéro» pour les trois années. Les parties ne se sont pas parlées depuis cette date.

La dernière grève des travailleurs de GLC Berthier remonte à 1976. Mais la compagnie a peut-être adopté la ligne dure, puisque les dernières négociations dans les autres entreprises syndiquées de GLC se sont soldées par une grève et trois lock-out.

Pourquoi pas la qualité totale en santé et sécurité du travail?

Par Louis-Serge Houle

Du taylorisme à la qualité totale, en passant par le système «juste à temps», les patrons n'en finissent plus d'inventer de nouvelles méthodes de gestion. Mais, derrière le but avoué d'accroître la productivité pour mieux affronter la concurrence locale ou mondiale, se profilent à chaque fois des résistances patronales face aux droits syndicaux, qu'il s'agisse de leur reconnaissance ou de leur élargissement.

Le nouveau credo patronal fait montre d'un peu plus de considération à l'endroit des salariées en leur promettant plus de responsabilités dans le processus de production. Mais, en pratique, il n'y a rien de réellement

nouveau sous le soleil des relations de travail puisque les travailleuses et les travailleurs éprouvent toujours autant de difficultés à faire reconnaître leurs droits, notamment en santé-sécurité où la situation est particulièrement navrante.

Le Conseil central de Montréal, par exemple, a défendu plus de 2000 victimes de lésions professionnelles devant le Bureau de révision ou la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP) au cours des cinq dernières années. Toutes ces personnes avaient vu leur accident ou leur maladie du travail contesté par leur employeur. Tant dans le secteur public (pensons aux centres hospitaliers Sacré-Coeur, Verdun, Hôtel-Dieu, Ste-Justine, etc) que dans le secteur privé (en particulier Blue Water, Desmarais Frères, etc), les patrons contestent systématiquement les réclamations des victimes de maladies ou d'accidents du travail.

Cette situation a contribué à judiciariser le régime de santé et de sécurité, gonflant ainsi le déficit accumulé de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à quelque \$600 millions.

En fait, s'il existe un point commun entre cette pratique patronale, devenue courante, et la qualité totale, c'est l'obsession des employeurs à vouloir réduire leurs coûts de production, même s'ils doivent pour cela négliger la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs.

Ainsi, ce souci de réduire leurs dépenses les amène à mettre de côté la prévention dans les lieux de travail; à contester les déclarations des victimes de lésions professionnelles; à les affecter temporairement à un autre travail que celui qu'ils occupaient au moment de la lésion; à faire pression sur les médecins pour qu'ils acceptent de renvoyer au travail les victimes avant qu'elles ne soient complètement rétablies; et enfin, à protester contre toute hausse de cotisations à la CSST.

En fait, s'il y a des causes à chercher dans le déficit de la CSST, c'est d'abord là qu'il faut commencer à regarder. On est bien loin de la qualité totale en santé-sécurité.

C'est dans la construction que se produit le plus d'accidents du travail. En 1990, la CSST a accepté d'indemniser près de 16 500 victimes de lésions professionnelles sur un grand total de 210 000, dont 183 décès, pour l'ensemble des secteurs du Québec.



Quelques causes du déficit

1- Le nombre et la durée des lésions

En 1990, le nombre de maladies et d'accidents indemnisés par la CSST a chuté de 4,2%, en comparaison avec l'année précédente. Cependant, les montants versés en compensation aux victimes ont augmenté de 12,2% entre 1988 et 1990, et ont doublé au cours des dix dernières années. Cette hausse des dépenses en réparation peut être attribuable à la durée des jours perdus qui a augmenté de 27% pour les accidents et de 41% pour les maladies.

Le nombre des maladies professionnelles, qui s'est accru de 88% depuis 1986 — de 700% pour les maladies du système musculo-squelettique seulement — et les rechutes ont pu avoir un impact sur l'augmentation de la durée moyenne des journées perdues.

2- Les rechutes

Le cas des rechutes est tout aussi dramatique. Alors qu'elles représentaient 11% des déclarations d'accidents dans le secteur des affaires sociales entre 1986 et 1990, elle accaparaient 35,4% des coûts et occasionnaient une moyenne de 142,8 jours perdus, contre 35,1 jours pour les lésions sans rechute.

3- Les assignations temporaires

Les rechutes peuvent être attribuables à plusieurs causes, parmi lesquelles il faut compter le faible souci de prévention de certains employeurs qui refusent de changer des conditions de travail dangereuses pour la santé et la sécurité des travailleurs et qui pratiquent de façon abusive les assignations temporaires, pour éviter des hausses de cotisations à la CSST.

Cette pratique patronale consiste à affecter temporairement des victimes d'accidents à un autre travail que celui qu'elles occupaient au moment de la lésion. Sans programme de réadaptation adéquat, les assignations temporaires défavorisent la thérapie et peuvent causer des rechutes.

4- Les taux de cotisation fixés politiquement

À chaque année, les employeurs exercent de fortes pressions pour dimi-



Les assignations temporaires sont de plus en plus pratiquées par les employeurs. Depuis 1987, dans le secteur des mines, il y a autant d'assignations temporaires que d'accidents du travail.

nuer leur taux de cotisation à la CSST, même si la situation financière de l'organisme peut s'en trouver affectée. Par exemple, l'an passé, les actuaires de la CSST avaient établi la cotisation des employeurs à \$2,67 par tranche de \$100 de la masse salariale, en prévision des besoins pour 1992. Les pressions des employeurs ont ramené la cotisation à \$2,50. Peut-on encore se surprendre d'un déficit?

5- La judiciarisation du système

La contestation systématique par les employeurs des décisions favorables aux victimes de lésions professionnelles a eu un impact sur les finances de la CSST. Les contestations des employeurs ont provoqué une augmentation des délais et ont judiciarisé le régime de santé-sécurité. En outre, elles ont pour effet de reporter à plus tard les véritables coûts des lésions survenues pendant une année donnée.

La règle de trois du CPQ

Dans une de ses croisades habituelles contre les services publics, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) s'en prend maintenant au fonctionnement de la CSST, qu'il accuse d'être «trop généreuse» à l'endroit des travailleuses et des travailleurs. Le CPQ a dénoncé le déficit de la CSST et proposé trois axes pour la remettre «sur les rails».

Cette fois-ci, au lieu de demander le retrait de l'État d'un programme ou d'un secteur d'activité, le CPQ réclame du gouvernement qu'il assume «les coûts qui lui sont propres à l'égard de la CSST». On s'en doute, l'appui des finances publiques permettrait aux patrons de réduire leurs cotisations (de vingt sous par tranche de \$100) et de se défilier devant leurs propres responsabilités.

Le CPQ prône également un contrôle plus serré de la CSST sur l'ensemble de ses dépenses reliées à la réparation. Selon lui, la CSST aurait été trop généreuse à l'égard des travailleurs qui, en raison de la récession, ne seraient pas réellement des accidentés du travail et profiteraient du système. En outre, le CPQ accuse les médecins «d'être trop débonnaires avec les travailleurs accidentés ou soi-disant accidentés».

La solution des patrons est simple: resserrer les critères d'admissibilité du régime afin de limiter le plus possible la reconnaissance des maladies et des accidents du travail. Comme si le fait de nier ce qui se produit dans les entreprises éliminait les conditions de travail dangereuses pour la santé et la sécurité.

La thèse du CPQ n'est d'ailleurs appuyée par aucune statistique. Les données sur les taux de chômage au Québec et celles sur la durée moyenne des nouvelles lésions ne permettent aucunement de confirmer l'affirmation de l'organisme patronal.

La CSN à l'heure de l'autonomie professionnelle

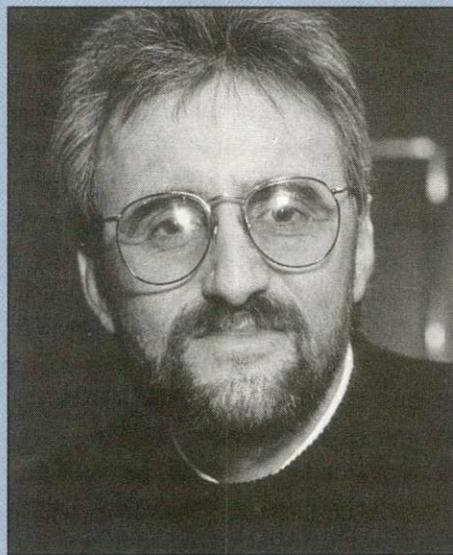
par Luc Latraverse

Pour le commun des mortels, l'autonomie professionnelle est une notion vague qui recoupe aussi bien le secret professionnel des médecins et des avocats que le pouvoir des juges, quand ce n'est pas l'autonomie des sportifs professionnels qui voudraient jouer pour l'équipe de leur choix.

A la CSN, la question de l'autonomie professionnelle recoupe les réalités de travail et d'exercice de leur profession de quelque 30,000 membres qui pratiquent dans les hôpitaux, les CLSC, les centres de services sociaux, des organismes gouvernementaux comme l'Aide juridique ou la Commission des droits de la personne, qui enseignent dans les cégeps et les universités, qui travaillent comme journalistes ou à titre professionnel dans les médias. C'est pour cerner cette question et permettre aux professionnel-les de mettre en commun leurs expériences et tracer des perspectives que la CSN et les quatre fédérations qui les regroupent ont tenu un colloque de deux jours sur l'autonomie professionnelle, qui s'est tenu du 24 au 26 janvier, à Montréal.

Professionnel-le, salarié et syndiqué

La première constatation qui a fait surface, c'est le dilemme dans lequel se retrouvent les professionnel-les qui pratiquent comme salariés et sont redevables à un employeur, devant donc se conformer à ses exigences, tout en devant répondre à celles de leur profession et de la clientèle. Plusieurs personnes se demandent jusqu'où va le respect de la solidarité avec l'établissement ou l'entreprise et à ses mandats par rapport à la qualité des services ren-



Denis Dupuis

dus à la population ou à la clientèle, quand l'organisation et les contraintes (administratives et budgétaires) imposées aux professionnel-les par l'employeur affectent la qualité ou la disponibilité des services professionnels.

Plusieurs intervenant-es des centres de services sociaux et des CLSC ont exposé comment les normes de plus en plus rigides restreignent leur autonomie et quantifient leur travail auprès de la clientèle, notamment les jeunes en difficulté, ce qui nuit à la qualité de leur pratique.

Corporation et syndicat

Un autre aspect qui a été soulevé, c'est de savoir qui, de la corporation ou du syndicat, défend le mieux l'autonomie professionnelle. Les corporations et les lois professionnelles visent à la fois à

définir la façon dont les actes professionnels doivent être posés et à protéger le public et ses droits vis-à-vis des professionnel-les.

Denis Dupuis, travailleur social au CLSC Basse-Ville de Québec qui est à la fois vice-président de la corporation et syndiqué, estime que les rôles doivent être complémentaires: «La corporation intervient au niveau de la pratique professionnelle, mais l'employeur, quant à lui, applique la convention collective; alors, il est nécessaire de développer une alliance si on veut favoriser l'autonomie professionnelle de nos membres, car c'est beaucoup par le biais de la définition des conditions de travail que nous pouvons y parvenir.»

L'éthique, ça paie!

Mais rien n'est noir et blanc dans ce domaine, souligne un éthicien, le professeur Guy Bourgeault de l'université de Montréal. «Il y a une mode des codes d'éthique, de nos jours. En plus des professions, voilà que chaque institution ou établissement a le sien. Même les entreprises et les hommes d'affaires se targuent d'en avoir, mais c'est souvent pour mieux vendre leurs produits, pour se faire une bonne image publique ou pour contrôler leurs employés. Dans le désarroi, nous sommes énormément tentés par une apparence d'éthique. Les entreprises ont pris une longueur d'avance dans le dis-

Photo: Alain Chagnon



Photo: Alain Chagnon

Nicole Beaugrand-Champagne

cours et cela a entraîné souvent des pseudo-consultations. Est-ce que cela se traduit vraiment par de la qualité, par la sauvegarde de l'intérêt commun? C'est loin d'être certain.»

Nous nous retrouvons dans une crise des valeurs où il y a peu, et où il y aura de moins en moins de certitudes.

Parallèlement, on observe que la formation des générations de professionnel-les creuse les écarts entre les connaissances, les méthodes et la façon de pratiquer de chaque nouvelle promotion universitaire, tellement les changements technologiques et les découvertes s'accélèrent.

Selon le professeur Bourgeault, les professionnel-les salariés doivent faire attention de ne pas laisser tout le monde en dehors d'eux définir leur pratique et surtout les conditions d'exercice de leur profession. C'est pourquoi l'action syndicale à ce niveau est importante.

Des acquis fragiles

Les enseignant-es de cégeps qui disposent de mécanismes tant conventionnés que non conventionnés, leur accordant un contrôle collectif sur une certaine partie de leur travail professionnel, s'inquiètent grandement de la remise en question de ces acquis par les autorités gouvernementales et collégiales. Comme le regroupement

des enseignants en électro-technique s'opposait au nouveau programme mis de l'avant par le ministère, lorsqu'il a été consulté. Le ministère a donc fait appel à des "experts" pour élaborer son programme et il menace de le couper dans certains collèges.

Une question d'organisation du travail

Jusqu'à maintenant, les transformations dans l'organisation du travail et de la production avaient surtout été notées dans le secteur privé; on y parle de mondialisation des marchés, de centralisation de la recherche et de la conception, de décentralisation de la production et de la mise en marché. Or, comme l'ont souligné plusieurs intervenants, ces transformations se manifestent de plus en plus dans le secteur public et para-public. La gestion d'un plus grand nombre de services face à des besoins sans cesse grandissants — dans un contexte où les moyens humains, financiers et matériels ne sont plus illimités — n'échappe pas à une informatisation et à une déshumanisation croissantes qui inquiètent à juste titre non seulement les professionnel-les mais plusieurs couches de la population.

Le protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, a affirmé qu'un sondage mené l'année dernière révélait qu'un ménage québécois sur 10 s'est senti lésé d'une façon ou d'une

autre par l'appareil de l'État et ses services, mais que dans 70% des cas, les gens estiment qu'ils n'ont aucune chance dans un recours contre ces institutions.

Des suites à donner

Même si la question de l'autonomie professionnelle ne fait que commencer à être identifiée dans plusieurs milieux de travail, les porte-parole des différentes fédérations et de la CSN ont affirmé que les clauses de convention collective concernant cette question ne sont pas une nécessité lointaine, mais doivent plutôt être une préoccupation immédiate.

Pour Nicole Beaugrand-Champagne, éditrice de manuels scolaires au Centre éducatif et culturel, les frustrations sont certes plus exacerbées chez les professionnel-les qui travaillent directement avec des personnes, mais partout, il faut qu'il y ait une prise de conscience: «Il y a un grand besoin de plus de transparence et de moins de dirigisme de la part des employeurs, de plus de responsabilisation des employé-es.»

Note: les personnes qui désirent obtenir copie des documents du colloque peuvent en faire la demande à leur fédération.

Qu'ils s'appellent *just in time* ou *qualité totale*, ces nouveaux modes de gestion ont ceci en commun: ils transforment l'environnement de travail et l'organisation du travail. À son dernier conseil confédéral, la CSN a fait le point sur ce qu'on appelle les nouveaux modes de gestion et arrêté une démarche syndicale en dix points* pour aider les syndicats à investir entièrement tout le champ de l'organi-



sation du travail au sein de leur entreprise, établissement ou institution.
 «Si nous ne le faisons pas, lançait Gérard Larose, ce sont les patrons qui le feront et ce sera à leur manière, en déployant une organisation du travail où les relations deviendront de plus en plus individualisées, et en brisant le premier foyer de solidarité que constitue le milieu de travail.»

par Thérèse Jean

Si toute la question de l'organisation du travail se présente avec tant d'acuité, c'est que des transformations profondes se sont opérées aux quatre coins du globe. La mondialisation des marchés, l'affaissement des systèmes à économie planifiée comme en URSS, la très grande décentralisation de la production qui rend aujourd'hui possible l'assemblage d'une voiture, en l'occurrence la Ford Escort, à

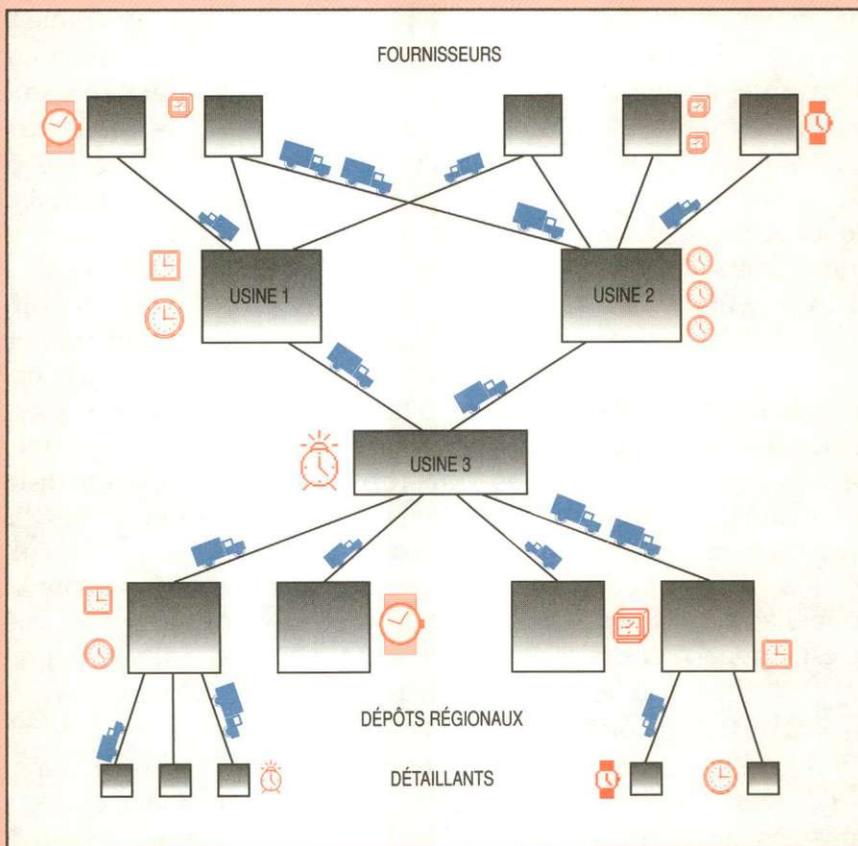
Le résultat aujourd'hui de ce qui a été identifié comme le glissement de l'économie nord américaine vers un processus de sous-développement est plutôt désolant. Juste au Québec, 20% de la population se retrouve exclue du travail, 300 000 emplois ont été perdus en deux ans, 71% des emplois précaires sont occupés par des femmes, celles-ci gagnent toujours 60% du salaire des hommes, les

sur la main-d'oeuvre comme un élément capital du développement durable.»

La démarche adoptée par le conseil confédéral replonge toute la question de l'organisation du travail dans une perspective syndicale et sociale correspondant aux objectifs poursuivis par la CSN à travers la démocratisation des lieux de travail. Elle vise notamment à donner aux travailleuses et travailleurs

plus d'emprise sur leur travail, et à leur permettre d'influencer collectivement certains choix aux plans de l'emploi et des investissements. Cette démarche pose, entre autres conditions de réussite, l'implication et la formation des syndicats sur la connaissance de leur milieu de travail, de même que l'information constante auprès des membres du syndicat, ainsi que la plus grande transparence pour chacune des étapes envisagées dans le processus de réorganisation.
 «Nous sommes arrivés à la croisée des chemins, insiste Gérard Larose. Ou on laisse aller les choses et on prolonge l'enlèvement actuel jusqu'au déclin, ou on change de cap et on met en place les conditions d'un développement durable pour l'avenir de nos enfants.»

À preuve, de 1983 à 1989, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 30% et les profits des entreprises de 132%. «Ce n'est pas l'argent qui a manqué pour investir, indiquait Gérard Larose. L'état dans lequel nous nous retrouvons démontre plutôt que c'est parce que la gestion de notre économie se fait à trop courte vue et qu'il y a une incapacité de concevoir un développement économique durable.»



emplois précaires se sont multipliés par quatre, les régions continuent de se dépeupler.

«Ce qu'on constate, disait le président de la CSN, c'est que nos gouvernements ont été déclassés par des pays qui ont essayé, et réussi parfois, à abandonner une organisation du travail hiérarchisée et autoritaire pour miser davantage

déclin, ou on change de cap et on met en place les conditions d'un développement durable pour l'avenir de nos enfants.»

* Pour en connaître davantage sur l'organisation du travail, les syndicats peuvent se procurer, au Service de la documentation de la CSN, *Prendre les devants dans l'organisation du travail* et *Une démarche syndicale pour prendre les devants dans l'organisation du travail*.

LAURENTIDES

Une manifestation par temps glacial

Bravant un froid glacial, près de 400 personnes ont manifesté leur appui aux travailleurs en lock-out de la Reynolds à Sainte-Thérèse à l'occasion du conseil confédéral de la CSN. S'adressant aux délégués, le président du syndicat, Jacques de la Sablonnière, a rappelé l'entêtement de cette compagnie à ne pas régler le conflit. Indiquant que leur employeur semblait plus préoccupé de casser leur syndicat et de leur faire payer leur chan-

gement d'allégeance des Métallos pour la CSN, Jacques de la Sablonnière a réitéré la détermination des travailleurs à se faire respecter.

Rappelons qu'une entente de principes sur la convention collective est intervenue au mois d'octobre 1991. Toutefois, dans une spectaculaire volte-face, la compagnie congédiait au même moment un militant du syndicat, Normand Charbonneau, et rendait conditionnel le règlement de la con-



vention collective à l'acceptation du protocole de retour au travail qui excluait deux travailleurs: le président de la Sablonnière et le militant Charbonneau. Depuis que le syndicat a répondu à Rey-

nolds qu'il n'était pas question d'accepter un tel traitement, la compagnie n'a pas repris les pourparlers. Le lock-out dure depuis

maintenant 19 mois. À ce jour, la campagne de solidarité à l'endroit de ces travailleurs dépasse les \$104,000.

T.J.

MAGOG

Les infirmières demeurent à la CSN

En rendant sa décision sur le banc, le juge Lesage du tribunal du Travail a confirmé, le 20 janvier dernier, la décision du commissaire du travail sur le maintien de l'adhésion du Syndicat des infirmières de l'hôpital La Providence de Magog à la CSN.

Au printemps dernier, la FIIQ avait maraudé ce syndicat de 115 membres. De même, la FIIAQ avait, pour sa part, maraudé le Syndicat des infir-

mères auxiliaires du même établissement. Ce syndicat qui compte une cinquantaine de membres a choisi, lui aussi, de demeurer à la CSN.

Pour ce qui est du syndicat qui regroupe une quinzaine de techniciennes en laboratoire, un vote sera pris au cours du mois de février pour décider s'il demeure à la CSN ou joint les rangs de l'APTMQ.

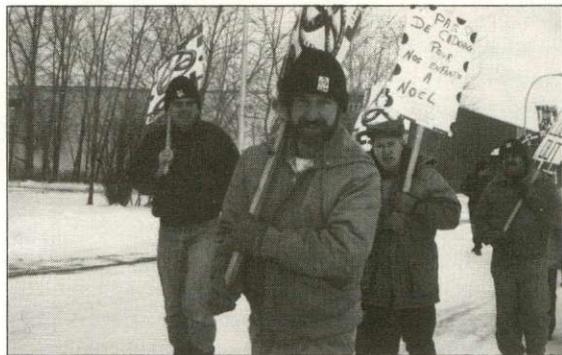
J.R.

AUTOBUS MAGOG

Offres rejetées

En dépit des pressions exercées par l'employeur et des menaces voilées de fermeture, la vingtaine d'employés des Autobus Magog ont rejeté à 60%, lors d'un scrutin secret, les dernières offres que la partie patronale avait fait parvenir par télécopieur tout juste avant la tenue d'une assemblée générale. La prochaine rencontre de négociation est prévue pour le 3 février. Rappelons que le syndicat détient un mandat de grève générale illimitée qui pourra être déclenchée au moment jugé opportun.

J.R.



Se sont joints à la manifestation, les travailleurs et travailleuses en lock-out des Fromages Crescent qui fabriquent les produits Béatrice, ainsi que les travailleurs en lock-out de Powermatic qui ont assumé le service d'ordre.

NORD-OUEST

Des bases pour l'avenir

Le Conseil central du Nord-ouest québécois a participé activement aux États généraux de la coopération, les 1er et 2 novembre 1991. Pour en assurer le suivi, un comité a été formé; le conseil central est la seule organisation syndicale à y participer, aux côtés de l'Université du Qué-

bec, de la Caisse populaire, de la Fédération des caisses populaires, de l'Office de planification et de développement du Québec, etc. Le comité s'est déjà réuni afin de jeter les bases de la création d'un fonds de développement régional, soutenu par la Fédération des caisses populaires. Un tel fonds existe déjà dans les régions du Bas Saint-Laurent et du Saguenay-Lac Saint-Jean.

L.L.

En février
Mois du coeur




Donnez généreusement.

Augmentez vos chances contre l'ennemi numéro 1.

440 boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1400
Montréal (Québec) H2Z 1V7
Tél.: (514) 871-1551 ou 1-800-361-7650 (Siège social)



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

FORUM

Maîtrise de la langue: facteur de réussite

La Fédération des cégeps, en collaboration avec divers organismes dont la CSN, organise le forum *La maîtrise de la langue*. Ce forum aura lieu les 26 et 27 mars 1992 à Montréal.

Ce forum vise avant tout à identifier des stratégies à mettre en oeuvre pour que la maîtrise de la langue devienne une priorité dans tous les secteurs de la société. Le constat des problèmes liés à la qualité et à l'apprentissage de la langue est déjà fait. Il s'agit, maintenant, de trouver des solutions pour améliorer la situation. Cela est d'autant plus impor-

tant dans un monde du travail qui subit des changements constants. Le langage est en effet l'outil fondamental qui nous permet d'apprendre et d'accéder à des emplois qui exigent, de plus en plus, de posséder des connaissances en lecture et en écriture qui permettent une grande polyvalence.

A partir du moment où les besoins et les attentes des divers groupes seront bien identifiés, il sera possible de dégager les orientations et les recommandations nécessaires pour rendre à la maîtrise de la langue la place qui lui revient tant dans la formation des élèves que dans celle des travailleuses et travailleurs. En fait, la maîtrise de la langue est un facteur de réussite scolaire et professionnelle.

Chacun des syndicats de la CSN recevra sous peu une affiche pour faire la promotion de ce forum ainsi qu'un dépliant sur lequel vous retrouverez le programme et le formulaire d'inscription. Nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant à ce forum. Pour de plus amples informations, vous pouvez appeler au service de l'information de la CSN au 514-598-2168.

J.R.



COMMISSION POPULAIRE

Bilan de la tournée nationale

Après s'être arrêtée dans 15 villes du Québec, depuis la mi-novembre, la Commission populaire itinérante a terminé ses travaux à Montréal, les 28 et 29 janvier. Au total, plus de 1500 personnes, provenant de quelque 300 organismes oeuvrant dans les milieux populaire, communautaire et syndical, se sont fait entendre lors des audiences de la commission et ont donné leur vision de ce qu'ils souhaitent pour le Québec de demain. L'objectif de la tournée était justement de donner la parole aux

représentants d'organismes populaires et de saisir leurs aspirations sur l'avenir du Québec.

La commission a permis de faire le point sur des questions comme la fiscalité, le rôle de l'État et l'économie. Les intervenants se sont dit préoccupés par le fait que les gouvernements laissent graduellement tomber les programmes sociaux et coupent dans les services publics. Ils ont, de plus, réclamé une réforme fiscale afin de répartir de façon plus équitable la richesse collective.

La commission a été organisée par Solidarité populaire Québec, qui regroupe plus de 150 organismes. Elle doit maintenant élaborer une Charte d'un Québec populaire, qui exprimera une alternative aux politiques néo-libérales qui nous sont proposées par les gouvernements.

L.-S. H.

AGENDA

L'Association des psycho-éducateurs du Québec organise un congrès sous le thème *La personne et son environnement au coeur de l'action éducative*. Les professionnels auront l'occasion de se familiariser avec des sujets comme la toxicomanie, l'itinérance, le sida, la santé mentale, la mésadaptation et les problèmes ethniques, ainsi que la violence agie et la violence subie. L'événement se déroulera les 2 et 3 avril 1992 au Centre Sheraton de Montréal.

Pour information: Association des psycho-éducateurs, 426 Fleury Ouest, Montréal, Qué., H3L 1V7, tél.: (514) 385-0341.

Forum

La maîtrise de la langue



Créations Jeunesse

Les jeunes de 12 à 18 ans ont jusqu'au 14 février pour s'inscrire à l'Édition spéciale *Création Jeunesse 1992*, qui se tiendra du 25 au 31 mai au Parc Lafontaine, à Montréal.

Ce sera l'occasion pour les jeunes d'exposer et de présenter au public leur vision du monde et de la société par des dessins, des peintures,

des bandes dessinées, des photographies, des vidéos, etc.

Cette Édition spéciale est organisée de concert avec le projet *Autobus de la Paix 92* qui permettra à une quarantaine de jeunes Québécois de visiter plusieurs nations indiennes au cours de l'été.

Pour plus de renseignements, contacter Oxy-jeunes, 420 rue St-Paul est, bureau 301, Montréal H2Y 1H4 ou téléphoner au (514) 849-5297.

Source: Oxy-jeunes

Pour être égaux devant la justice

En février 1972, l'assemblée nationale du Québec adoptait la loi de l'aide juridique. Dès sa mise en application, en 1973, 2 millions de Québécoises et de Québécois à faible revenu purent se prévaloir de services gratuits d'avocats ou de notaires afin de défendre leurs droits devant un tribunal civil ou administratif.

Durant la décennie 1980, les différents gouvernements y allèrent de coupures et restrictions, tant et si bien qu'aujourd'hui, des dizaines de milliers de personnes, parmi les plus démunies, ont perdu leur droit aux services juridiques. À force de rogner les critères d'admissibilité, qui sont maintenant bien en-deçà du seuil de pauvreté, les gouvernements ont peu à peu vidé de tout son sens la loi de l'aide juridique.

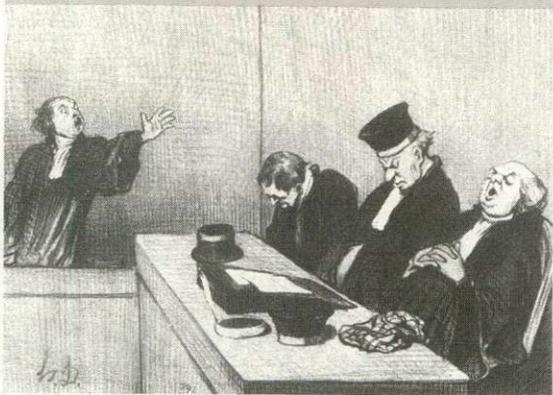
À compter de 1988, tour à tour la Commission des services juridiques, le Barreau du Québec,

le Protecteur du citoyen, puis un groupe de travail sur l'accessibilité à la justice dénoncèrent la situation et pressèrent le gouvernement d'intervenir. Le ministre de la Justice, Gil Rémillard, a convoqué un sommet sur la justice, qui se tiendra du 17 au 21 février, au cours duquel il entend annoncer des mesures concernant une refonte du système d'aide juridique.

Le conseil fédéral de la CSN a décidé de la tenue d'une campagne nationale en vue de hausser les critères d'admissibilité à l'aide juridique. Cette campagne prendra fin en février lorsque la CSN défendra ses propositions au sommet sur la justice. D'ici là, on multipliera les efforts afin de rallier à ces propositions le plus grand nombre possible de groupes communautaires.

Pour participer à la campagne, voir à la page 24.

L.L.



MONTRÉAL Ça bouge à la caisse

La Caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal vient de finaliser une importante révision de sa structure interne, visant à améliorer ainsi les services aux membres et la qualité de vie au travail. La nouvelle structure a été mise en place au début de janvier et a été réalisée sans mise à pied et sans déqualification.

C'est ainsi qu'Hélène Cloutier devient directrice, services conseil, économie sociale et entreprises;



Diane Pothier, directrice, services courant et administratif; Gisèle Levac, conseillère aux particuliers; Monique Manseau, conseillère, économie sociale et entreprises; Louise Gauthier, commis, secteur conseil; Johanne Reigner, chef d'é-

quipe, courant administratif; Louise Daoust, préposée, courant administratif.

Par ailleurs, *Nouvelles CSN* salue Monique Beaulieu, qui a pris sa retraite, après 25 années de loyaux services à la Caisse des syndicats nationaux.

QUÉBEC

La CSN... et rien d'autre

Le syndicat CSN des Industries Valcartier Inc. (IVI), dont les membres sont transférés de Valcartier à Saint-Augustin, a décidé, au cours d'une assemblée générale, de négocier sur la base de la convention collective CSN et non sur celle de l'Alliance de la fonction publique, qui était déjà en place avant son arrivée.

Le vote, secret, a rallié la grande majorité. Oui, on continue. Non, ce n'est pas demain que l'employeur fera plier le syndicat CSN.

Les municipaux de La Pocatière

Pour leur part, les treize employés municipaux de La Pocatière ont voté à l'unanimité pour la grève, qui sera déclenchée le 11 février si rien ne bouge d'ici-là.

Leur convention

collective est expirée depuis le 31 décembre 1990. Les points en suspens sont: les salaires, la sécurité d'em-

ploi, les vacances et les congés mobiles.

L.L.



Prendre les devants dans l'organisation du travail

Le guide de la CSN sur l'action syndicale dans les conditions d'aujourd'hui.

\$5 plus \$1 de frais d'envoi.
S'adresser au service de la documentation,
1601 De Lorimier, Montréal, H2K 4M5.
Tél. (514) 598-2151

BIENVENUE

SAGUENAY

Les vingt-cinq travailleuses et travailleurs du Centre de ski Belu de Ville de La Baie ont reçu leur accréditation à la CSN à la suite de leur requête déposée en novembre dernier. Ce groupe sera affilié à la Fédération du commerce.

LAC ST-JEAN

De leur côté, les trente personnes salariées de Sani Mobile Saguenay-Lac-St-Jean (Alma) ont reçu leur accréditation à la CSN

le 8 janvier. Ce groupe sera affilié à la Fédération de la métallurgie.

MONTRÉAL

Par ailleurs, le 27 décembre dernier, le Conseil canadien des relations de travail accréditait le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Vieux-Port de Montréal (CSN) pour représenter les 90 employé-es saisonniers de la Société du Vieux-Port et ce, cinq mois après en avoir fait la demande.

Ces employés sont affectés à l'entretien et aux opérations du site ainsi qu'au cinéma IMAX. Ils viennent grossir les rangs du syndicat qui représentait, depuis juin dernier, les employé-es réguliers.

SHERBROOKE

Enfin, le syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke a été mandaté par son assemblée générale pour signer une entente de service avec la FNEEQ-CSN.

Ce syndicat, qui compte plus de 500 membres, s'était désaffilié de la FEC-CEQ au cours de la dernière période de changement d'allégeance syndicale, en avril dernier.

Les enseignantes et enseignants du Cégep de Sherbrooke joignent ainsi les 30 autres syndicats de cégeps qui regroupent la grande majorité des enseignantes et des enseignants du collégial.

MANOIR DU ROCHER

Première convention

Une dizaine de travailleuses à l'emploi d'un centre d'accueil d'Alma, au Lac-Saint-Jean, viennent de réussir à négocier une première convention collective qui améliore grandement les conditions qui prévalaient jusque-là.

QUÉBEC FRANÇAIS

Le MQF a 20 ans

En 1972, le Québec vivait une situation politique en ébullition. Après la loi 63, après les écoles de St-Léonard, après les Événements d'octobre, après les grandes manifestations populaires, la question linguistique occupait une place prépondérante. Les grandes centrales syndicales et les mouvements nationalistes se sont donc réunis pour mettre sur pied un regroupement dont la spécificité serait la défense de la langue et du fait français au Québec.

C'est ainsi que depuis maintenant vingt ans — le MQF fut fondé un 16 janvier — ce regroupement, auquel se sont joints plus tard les artistes et les écrivains, n'a eu de cesse d'intervenir sur le front linguistique: de toutes les manières et à chaque occasion où la situation l'a exigé. On se rappellera en particulier la grande manifestation organisée dans les rues de Montréal, le 12 mars 1989, qui avait ras-

Membres d'un syndicat affilié à la FAS-CSN, les travailleuses ont cependant dû faire une grève de trois mois pour obtenir ce premier contrat au Manoir du Rocher. C'est au chapitre des salaires — hausses de 8% à 11% —, de la sécurité d'emploi et des contrats de sous-traitance que les principaux gains ont été enregistrés.

La représentante de la région, Jeannine

Girard, note que l'appui moral et financier des autres syndicats affiliés à la FAS au Saguenay-Lac-Saint-Jean a largement aidé ces travailleuses à traverser ce conflit avec succès. Les résultats obtenus ne manqueraient pas d'influencer les négociations qui s'entreprennent dans d'autres centres d'accueil privés de la région. Le règlement est intervenu le 19 décembre. M.R.

L'indépendance: notre manière d'y voir



Contribution du comité de la condition féminine au débat sur l'avenir constitutionnel du Québec, ce manifeste propose une réflexion à la lumière des acquis et des revendications des femmes, mais aussi une démarche engageante pour toutes celles et ceux qui désirent s'associer à ce choix de société.

Disponible au service de la documentation de la CSN

1601 ave de Lorimier
Montréal (Québec)
H2K 4M5
Tél.: (514) 598-2151
Télécopieur:
(514) 598-2089



semblé de 80 000 à 100 000 personnes. Depuis six ans, Guy Bouthillier agit comme

porte-parole du Mouvement Québec français.

M.R.

Jamais seul

POUR CHANGER NOTRE APPROCHE FACE À L'ALCOOL ET LA DROGUE

XÉNOPHOBIE

Des événements à prendre au sérieux

Il ne faut pas minimiser les incidents xénophobes (plus de 2300 attaques en Allemagne en 1991, soit dix fois plus qu'en 1990) qui nous sont relatés et qui témoignent d'une résurgence inquiétante de l'extrême-droite. Coïncidence avec la chute du mur de Berlin et la déconfiture du pouvoir central du Kremlin? Peut-être. Qu'ils s'agisse du groupement Pamiat en Russie ou de ces groupes qui, à Lille ou dans le sud de la France, s'en prennent à des immigrés, il se produit une cristallisation des valeurs les plus mesquines dans des pays qui ont déjà eu la réputation de havres de paix pour les réfugiés.



Prenons l'Autriche, où le président Kurt Waldheim — toujours controversé pour son rôle dans les forces armées du III^e Reich qu'il a cherché à maquiller — vient de dénoncer la montée du néonazisme. Ce discours de Waldheim venait à la suite de l'arrestation de quatre nazis, dont l'un avait affirmé à une chaîne américaine de télévision que Hitler était «un grand homme». Le président autrichien en appelle à la

vigilance face «aux puissances destructrices qui menacent l'État et l'ordre interne».

On peut se réjouir, dans cette veine de vigilance, de la «faute avouée» des hauts placés de l'Église catholique de France dans l'affaire Touvier (criminel de guerre qui a réussi durant quarante ans à échapper à la justice grâce à un réseau de complicités dans des couvents ou autres institutions catholiques de France). Jacques Julliard, dans *Le Nouvel Observateur*, félicite l'archevêque de Lyon, Mgr Decourtray, d'avoir confié à des historiens non complaisants le soin de rechercher la vérité. L'Église montre des signes de repentir: «C'est une bonne nouvelle pour les catholiques que l'Église ait retrouvé le sens de son honneur, et une bonne nouvelle pour tous les Français qu'elle ait renoué avec les exigences de la vérité», malgré sa propension à protéger les coquins.

Si l'extrême-droite semble avoir le vent en poupe dans certains coins de France, d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie, il faut réagir autrement qu'en amadouant tous les Le Pen de la terre. La jeunesse qui se laisse embrigader dans ces courants néonazis ressemble comme une jumelle à celle qui, dans les tavernes bavaroises des années 20, a formé la première cour de Herr Hitler.

Clément Trudel



Photo: Alain Chagnon

SALVADOR

Un peu de répit et une chance pour la paix

On a raison de se réjouir de l'avènement de la paix au Salvador. Ce pays a de quoi nourrir des souvenirs architrastes depuis la tuerie des paysans en 1933 — année où des navires canadiens ont été envoyés en renfort pour protéger, soi-disant, des vies et des biens britanniques, tandis que l'armée partait à la chasse aux paysans révoltés!

Officiellement, les accords signés à Mexico en janvier mettent fin à une guerre civile qui a duré 12 ans. Plus de 70 000 victimes. *La Presse* a le culot de penser et d'écrire qu'au Salvador, il n'y a ni vainqueur, ni vaincu! Gommés, le souvenir de Mgr Romero et celui de l'assassinat de six jésuites et de leurs employées, et l'acharnement que mirent les forces armées à s'attaquer aux civils? Le Salvador du président Cristiani a une chance d'en venir à une réconciliation véritable. Une amnistie vient d'être votée pour presque tous les crimes de guerre. Washington, qui a financé la répression, ne doit pas être contrarié des condamnations

prononcées contre deux militaires (dont le colonel Benavides) responsables de l'assassinat des jésuites, et de ce guérillero pour le meurtre de 13 personnes, dont quatre marines américains. Les Américains accepteront-ils de contribuer à la reconstruction du Salvador, alors qu'ils n'ont pas bougé pour tirer de la dèche le Nicaragua?

La vie du contingent de casques bleus de l'ONU (ONUSAL) commence ces jours-ci dans un pays dévasté, mais soulagé. Environ 1000 soldats de neuf pays (dont le Canada) se portent là-bas garants du maintien d'un cessez-le-feu entre les factions. L'espoir tient à ce que police et armée soient un jour vraiment sous les ordres d'un pouvoir civil; que la COPAZ, commission chargée du maintien des accords de paix dont font partie des ex-hors-la-loi du FMLN réussisse à s'acquitter de sa mission. Au Salvador, la justice a rarement été à la hauteur. Il faut que ça change.

C.T.

EUROPE DE L'EST
Le plein de chômeurs!

Le Bureau international du Travail (BIT) annonce une situation très sombre sur le marché de l'emploi en Europe centrale et en Europe de l'Est cette année: 22 millions de chômeurs! Le pays le plus touché est la Pologne avec un taux de chômage de 14%, mais la Hongrie et la Tchécoslovaquie suivront de près, selon le BIT, de même que les pays qui ne se sont pas encore lancés dans des réformes économiques. Quelle sorte de remède à long terme peut-on mettre en place? L'organisme a déjà en marche 19 programmes d'assistance dans les anciens pays du bloc de l'Est. Dans l'immédiat toutefois, la situation continuera de se détériorer, surtout pour les retraités et les familles avec enfants. Des députés polonais ont même proposé que les anciens membres de la nomenclatura paient un impôt spécial pour rembourser les privilèges indus dont la plupart ont joui sous le règne des communistes. À l'Est comme à l'Ouest, suffit-il de dire qu'il faut faire payer les riches pour que s'améliore un peu le quotidien des gagne-petit?

C.T.

Siegel-Schwall

Ces gars-là appréciaient la musique. Mieux, ils en jouaient et la maîtrisaient. L'un, **Corky Siegel**, joueur d'harmonica et pianiste de son état, tentait de monter un groupe de rock'n roll. L'autre, **Jim Schwall**, guitariste, évoluait au sein d'une formation de jazz. Ils étaient de Chicago, Illinois.

Aussi, ils avaient le blues dans l'âme et la peau. Et après s'être reconnus au sein du **Roosevelt University Jazz Band**, ils ont décidé de former un duo de blues. C'était en avril 1965! Eh oui!, au printemps 1965, en pleine explosion du rock britannique avec les **Beatles**, les **Rolling Stones** et autres, **Corky Siegel** et **Jim Schwall** avaient choisi de faire du blues. C'est vrai qu'ils étaient de la ville des vents, où avaient émigré les noirs du sud avec leur merveilleux bagage culturel. Il fallait aimer ça, le blues. Citation de **Corky Siegel**: «Nous avons commencé à jouer dans de petits bars du South Side de Chicago pour \$5 chacun par

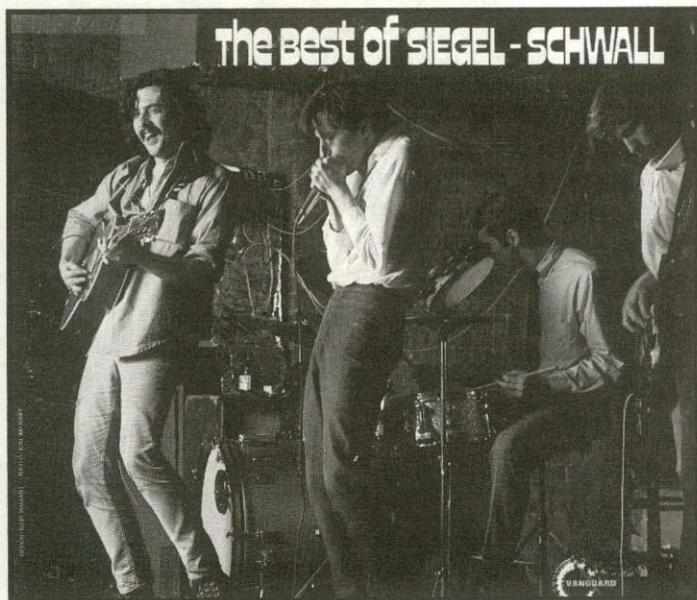
soirée, parfois \$2,50, souvent rien».

Un premier disque

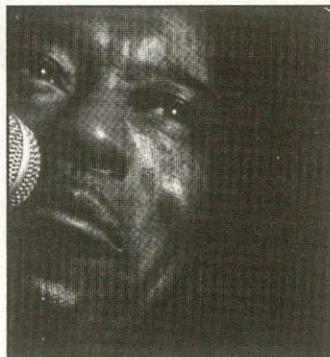
Puis, après cinq mois, une première audition et un premier engagement au *Peppers Lounge* avant de se retrouver sur les planches du *Big John's* sur Wells Street, toujours à Chicago. Et en 1966, **Siegel et Schwall**, qui ont formé leur propre quatuor, enregistrent leur premier 33 tours sur étiquette **Vanguard**. L'album comprend deux de leurs grands classiques, *Mama/Papa* et *Mary*, ainsi que des compositions de monstres sacrés du blues tel **Willie Dixon** (*Hoochie Coochie Man*).

Et puis un autre

En 1968, c'est l'apogée! Le grand directeur et conducteur musical **Seiji Ozawa** et l'**Orchestre symphonique de San Francisco** se joignent à **Corky Siegel** et **Jim Schwall** pour enregistrer *Three Pieces for a Blues*



Suggestions



Les amateurs de blues et de guitare électrique seront ravis à souhait avec le dernier album de **Buddy Guy**, son premier depuis dix ans, *Damn Right I've Got The Blues*. Ce guitariste, longtemps associé au joueur d'harmonica **Junior Wells**, est vénéré par **Eric Clapton**,

Jeff Beck et **Mark Knofler**. C'est tout dire. Ces derniers jouent d'ailleurs sur quelques pièces du disque. Sur *Remembering Stevie*, **Buddy Guy** rend un très bel hommage au regretté **Stevie Ray Vaughan**, un excellent guitariste de blues décédé lors d'un tragique accident d'hélicoptère, après avoir donné un spectacle en compagnie, entre autres, de **Robert Cray** et de **Eric Clapton**.

Buddy Guy fait également une prestation remarquable sur la trame sonore du film *Rush*, composée par nul autre que **Clapton** (encore lui!). C'est sur étiquette Silverton/BMG.

Les amateurs d'harmonica seront aussi comblés par «l'as de l'harmonica», **Charlie Musselwhite**, un autre ancien poulain de l'écurie **Vanguard**, qui a enregistré pour Alligator Records en 1990 (ALCD-4781).

N.B. Ces deux dernières suggestions auraient été impossibles sans la contribution de Réjean Pelletier, enseignant au cégep de Saint-Hyacinthe et mélomane averti. Merci!

Michel Crête

Band (Opus 50), une oeuvre écrite par **William Russo** en 1928. Tout à fait renversant!

Toute bonne chose ayant une fin, on se sépare en 1974, créant ainsi un immense vide dans le monde du blues. Heureusement pour nous, **WRXT-FM** a organisé en 1988, pour son 15^e anniversaire, le *Siegel Schwall/The Reunion Concert*. Ce spectacle, au **Vic Theatre** de Chicago, témoigne de la virtuosité de **Corky Siegel** à l'harmonica et au piano, de **Jim Schwall** à la guitare, de **Rollo Radford** à la

basse, tous bien soutenus par **Sam Lay** à la batterie.

Donc, de bons blues bien rythmés (*Hey Billie Jean, I Don't Want You To Be My Girl, You Don't Love Me Like That*), d'autres subtils (*Hush Hush*), certains bien sentis (*Devil*) et certains marqués au coin de l'humour caractéristique de **Siegel-Schwall** (*I Think It Was The Wine, When I've Been Drinkin*).

Loin d'être nostalgique, il s'agit d'un album tout à fait actuel! C'est sur étiquette Alligator (ALC-4760).

Michel Crête

Une araignée dans le plafond?

Le Festin nu, un film de David Cronenberg, d'après le roman de William S. Burroughs, interprété par Peter Weller, Judy Davis, Roy Scheider et Monique Mercure.



Le film de Cronenberg réussit à amalgamer le *Festin nu* de William S. Burroughs, la mythologie burroughsienne et la problématique du processus créatif. Plutôt que de tenter d'adapter l'inadaptable *Festin nu*, Cronenberg nous présente ce que Burroughs aurait *pondu* lui-même s'il avait romancé les événements entourant l'écriture de son célèbre roman.

de toutes les heures, il passe du sud des États-Unis au Mexique, à Tanger, puis en Amazonie, au rythme du jet set et des drogues. Se décrivant comme écrivain homosexuel, il est à l'avant-garde de toute la culture underground américaine.

Le Festin nu — le livre — subit deux procès aux États-Unis et est banni en France. *Le Festin nu* — le film — nous présente un Burroughs se piquant à la poudre de coquerelles, ayant des hallucinations dignes de son roman original. On y retrouve également ceux qui ont entouré Burroughs durant cette période: sa femme Joan, Kerouac, Ginsberg, Bowles, sans oublier sa célèbre paranoïa sans laquelle l'artiste ne serait pas. La fin est par-



Burroughs est un des grands de la *Beat generation* des années 50, le personnage central de l'oeuvre de Jack Kerouac et ce, depuis *On the Road*. Maintenant âgé de 77 ans, il est resté le même: grand, mince, veston, cravate, chapeau, flegmatique. Il a plus l'allure d'un comptable anglais que de l'enfant terrible de la littérature américaine.

Il cesse d'écrire à l'âge de 10 ans lorsque ses copains lisent dans son journal qu'il est attiré par un autre garçon. Fin des années 40, il tue Joan, sa seconde femme, en jouant à Guillaume Tell. Il se remet alors à écrire... Junkie

ticulièrement déroutante: Cronenberg, qui a atteint une qualité technique impeccable depuis *The Fly* et *Dead Ringers*, nous montre ici qu'il est aussi un grand scénariste.

Peter Weller, dans le rôle de Bill Lee, est un héros très crédible aux allures burroughsiennes. Weller et Judy Davis, qui incarne sa femme en vie, en morte et en rêve, nous montrent qu'ils sont deux comédiens importants, même s'ils sont méconnus.

1991 aura donc été l'année du questionnement artistique, avec *La belle noiseuse*, *Van Gogh*, *Barton Fink* et ce *Festin nu*.

Michel Tremblay



LECTURE

Tout Ferron, vite!

L'apparition d'un nouvel ouvrage de Jacques Ferron sur les présentoirs des librairies, c'est béni comme l'arrivée hâtive du printemps par un dimanche arrosé de soleil et de fins chocolats belges, dans un décor champêtre de Provence. Ferron, on s'en délecte parcimonieusement pour faire durer le plaisir, comme les chocolats belges.

Fondateur et âme dirigeante du célèbre parti Rhinocéros, Ferron a jeté un regard unique sur ses congénères, à travers une oeuvre variée et prolifique dont les qualités ne seront jamais assez reconnues. Un regard teinté d'une tendre compassion pour la douleur et la misère humaines, mais généreusement assaisonné d'un humour parfois caustique, parfois cynique, dont on devine qu'il lui était nécessaire de le cultiver pour ne pas désespérer de la nature humaine.

C'est à l'occasion d'un congrès de l'Association de l'arriération mentale, tenu en 1966 à Moncton, que Ferron posa un premier et sévère diagnostic sur l'avenir du français en Acadie, et sur celui de la société acadienne elle-même. C'est que Ferron, voyez-vous, n'a jamais cru à la survivance du fait français en dehors du Québec (et préférentiellement indépendant), et ne s'est jamais gêné pour le dire, ne serait-ce que pour emmerder son ex-confrère de collègue Pierre Elliott-Trudeau, qu'il méprisait souverainement (rappelons-nous aussi qu'il a été mêlé étroitement aux événements d'octobre 70). *Le contentieux de l'Acadie* est composé des observations socio-politiques emmagasinées lors de ce premier séjour aux pays des Chiacis et des Cayens, et lors de trois autres subséquents, ainsi que du texte d'une conférence prononcée en 1972 à l'invitation de l'Université de Moncton. Les articles colligés dans l'ouvrage se présentent sur ce ton narratif proche du conte qu'affectionne et maîtrise si bien Ferron, agrémenté d'images pittoresques et d'un riche vocabulaire dont on se régale goulûment.

Un grand, grand merci à VLB Éditeur de nous avoir fait ce cadeau. Si seulement toutes les maisons d'édition qui ont publié du Ferron peuvent finir par s'entendre pour nous présenter ses *Oeuvres complètes*... Vous imaginez ça? Une immense boîte sans fond de chocolats belges....

Jean-Pierre Paré

Le grand jeu des devinettes

Dans les années 50, le milieu syndical américain avait obtenu copie d'un document dans lequel le patronat faisait la liste des principales tactiques à employer pour briser un syndicat ou une grève. Je ne me rappelle plus le nom de ce document-là, qui devint extrêmement connu. Tout y était mentionné: fondation d'un faux syndicat parallèlement au vrai, intimidation, congédiements, harcèlement policier, désinformation, procédures judiciaires en chaîne, lettres circulaires aux membres du syndicat et autres employés, par-dessus la tête de ce dernier; promotions individuelles, espionnage, délation, etc.

Ce document devint très utile aux syndicats, principalement parce qu'il permettait de prévenir les syndiqués des tactiques auxquelles le patron recourait vraisemblablement et pourquoi. Avertis des événements, les travailleurs subissaient moins le choc de la surprise. Prévenus des conséquences limitées de ces tactiques, ils en étaient plus réalistes et couraient moins le risque du découragement. Connaissant d'avance ce qui arriverait, ils s'organisaient de manière à pouvoir contrer ces actions. Ils conservaient ainsi bien plus facilement la maîtrise des situations, ce qui est essentiel.

Les "Poker Faces" politiques

En politique, c'est tout à fait la même chose. À l'heure actuelle, on voit se déployer contre le peuple québécois toutes sortes de

moyens: calomnies à l'échelle nationale et internationale, inflexibilité et même centralisation fédérale, concert intimidant de refus anticipés, nulle recherche de compromis réels de la part de tous ces gens-là, utilisation du problème autochtone aux fins du gouvernement fédéral, menaces proférées comme par hasard par tel ou tel individu, professeur, homme public, à titre d'"opinions"; profil bas du gouvernement de Québec, perte systématique de temps par ce dernier, etc.

Il faut savoir que la partie est commencée. Il faut voir clair. Il ne faut pas se comporter comme un imbécile. Il faut deviner par exemple la stratégie défaitiste de M. Bourassa.

Voir où l'on nous conduit, et pourquoi, est essentiel. Ce n'est pas toujours facile de voir clair. Il faut s'exercer l'oeil. La première raison apparente est rarement la bonne. Il s'agit sans cesse de découvrir l'autre...

J'ai déjà effleuré cette question ici même. Il est sans doute nécessaire d'y revenir. Notre sens politique à nous tous n'est jamais assez formé. Nous pouvons tous nous aider les uns les autres à mieux deviner les choses.

Justement, je reçois une lettre d'une amie, Hélène Pelletier-Baillargeon, lettre dans laquelle je trouve ces lignes perspicaces: «Je ne crois pas qu'un tel homme (Bourassa) fasse jamais de VRAI référendum. Il tentera plutôt d'obtenir un "non" aux offres fédérales auquel le P.Q. ne pourra se dérober et il tentera ensuite de se faire élire sur la crête de cette vague d'unanimité-par-la-négative.»

Vous devinez la suite, n'est-ce pas? N'avoir rien eu à refuser d'un peu valable, en être encore au plus bas dénominateur, "refuser" donc alors des "offres" fédérales insignifiantes, se faire réélire sur une fausse image de grand "défenseur" du Québec, avoir quatre ans encore pour faire traîner les choses et épuiser de langueur le mouvement nationaliste, et enfin conclure avec le Canada une "entente" bidon, presque calquée sur ce que le Canada et les autres provinces veulent: ne rien lâcher, pas même un mot... (sauf celui de Cambronne).

Et vous pensez, chantait Vigneault, qu'on s'en aperçoit pas?

Pierre Vadeboncoeur



20
JANVIER

Il y a de ces journées que rien, pourtant, ne prédisposait à sortir d'une routine quotidienne prévisible. Comme ce récent 20 janvier, tiens!

Que dire en effet d'une journée qui a vu les maires du Québec réclamer à grands cris pour leurs policiers le droit de grève; où Rio de Janeiro est devenue une ville nordique et une scab s'est attiré la pitié publique; une journée au cours de laquelle furent repensés les concepts élémentaires de l'architecture, alors qu'on assista à cette étrange construction d'un pays fondé sur l'asymétrie de la perspective mulronéenne et la flexibilité de la colonne bourassiste?

Et il s'en trouve encore, pisse-vinaigre, pour soutenir sérieusement qu'il ne se passe rien, ici...

La honte

«Mais vous n'avez pas honte!»

Voilà un cri que n'ont malheureusement pas lancé Chantale Jolis et Jean Cournoyer, animateurs à CKAC. Une charmante jeune fille leur expliquait, la voix étranglée par l'émotion, comment les lockoutés de Nationair n'étaient pas gentils avec elle. «Vous n'imaginez pas tous les noms qu'on me crie quand je traverse leur ligne de piquetage pour aller travailler», dit-elle. Et Jolis et Cournoyer de s'apitoyer sur son malheureux sort de voleuse de job. Scab et fière de l'être, elle n'en a pas moins un sens social qui défie les lois de l'apesanteur. Légère, légère, qu'elle est!

Les sommets

Sautant allègrement d'un sommet du monde à un autre, le maire Jean Doré ne porte visiblement plus à terre. Et quand il lui arrive de redescendre, c'est sur un sol recouvert d'une neige rapportée de Rio. On signait en effet, à la 5e Biennale des villes d'hiver tenue à Montréal, rien de moins que la Déclaration de Rio de Janeiro, mise au point la semaine d'avant dans cette ville dont on avait jusque-là ignoré les problèmes liés aux Celcius descendants. Carnaval pour carnaval, à quand, dans ce monde surréaliste, la Déclaration de Québec sur la protection des plantes tropicales?

L'architecture

Et voilà qu'à la veille des échéances, on redécouvre des vertus à un fédéralisme indistinctement appelé asymétrique ou flexible. Et Gil Rémillard, grand esprit et qui le sait, de se lancer dans de savants échafaudages. En autant qu'une caméra soit sur les lieux, ce ministre semble prêt à dire n'importe quoi. Par exemple: «Le fédéralisme asymétrique pourrait être la pierre angulaire de la construction d'un nouveau Canada», a-t-il affirmé, sans broncher. On imagine le bâtiment, penché nécessairement même si appuyé sur le roc (rest of Canada). Une chose est sûre: voilà un bâtiment qui ne risque surtout pas de disputer au Parthénon ses records de longévité.

L'arbitrage

Au même moment, les maires vilipendaient le ministre Claude Ryan, l'enjoignant de donner aux policiers un droit de grève qui leur a été enlevé depuis longtemps. On croit rêver, avant de constater que tout ce que veut ce beau monde, c'est de gagner tout le temps, au diable les principes et les droits. On se prend à penser à ce cher Gérard Dion, abbé de son état — et qui l'est demeuré jusqu'à la fin de ses jours, l'Église sachant parfois prendre l'exacte mesure d'un homme. Spécialiste des relations industrielles, il a passé les vingt dernières années de sa vie à chercher des communistes à la CSN, à décréter barbare le droit de grève dans les secteurs public et parapublic, réclamant à sa place un arbitrage obligatoire, confié bien sûr à des personnes savantes, compétentes et au-dessus de la mêlée. Des personnes dans son genre, quoi!

Quelle journée, ce 20 janvier.



Pour une justice plus accessible

En 1973, lors de sa mise en vigueur, la loi de l'aide juridique ouvrait à 2 millions de Québécoises et de Québécois à faible revenu l'accès aux tribunaux civils et administratifs du système de justice.

En 1989, ils n'étaient plus qu'un million à bénéficier des services d'aide juridique. Les autres étaient devenus trop riches!

Trop riches, les personnes âgées seules n'ayant pour tout revenu que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, donc touchant \$737 par mois! Trop riches, les familles de deux personnes dont l'une travaille 40 heures au salaire minimum, donc gagnant plus de \$210 par semaine!

Trop riches, les familles de trois personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, touchant des revenus inférieurs à \$460 par semaine mais supérieurs à \$230!

Écrivons en grand nombre au gouvernement pour lui faire comprendre qu'un seuil d'admissibilité à l'aide juridique de \$170 par semaine (pour une personne seule) en 1992, c'est indigne d'une société qui se veut juste et égalitaire.

Monsieur Gil Rémillard
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Monsieur le ministre,

En rendant publique la tenue, en février 1992, d'un sommet sur la justice, vous avez annoncé à la population des mesures concernant une refonte du système d'aide juridique. Nous ne pouvons que nous en réjouir; les critères actuels d'admissibilité à l'aide juridique, en effet, en excluant des dizaines de milliers de personnes à faible revenu, ont vidé de son sens cette loi aux objectifs généreux.

Profitant de cette occasion, nous vous soumettons trois propositions que nous estimons prioritaires et urgentes:

1 - que les critères d'admissibilité à l'aide juridique soient haussés à un niveau suffisant pour corriger la situation qui, au fil des années, a fait perdre le bénéfice de ce programme tant aux personnes seules qu'aux familles économiquement défavorisées;

2 - que soit réintégrée dans la loi de l'aide juridique une disposition permettant l'indexation ou la mise à jour annuelle des critères d'admissibilité à l'aide juridique;

3 - qu'une corporation sans but lucratif soit admissible à l'aide juridique et ce, sans égard aux ressources financières de ses membres, lorsque:

- les ressources financières de cette corporation ou de ce groupe sont insuffisantes;
- l'objectif poursuivi par cette corporation est de venir en aide aux personnes économiquement défavorisées et de défendre leurs droits;
- le service demandé est en relation directe avec l'objectif poursuivi par le groupe.

Nous attendons de vous et de votre gouvernement l'engagement ferme de rétablir l'égalité de tous devant la justice. À défaut de quoi, le sommet de la justice ne sera qu'une vaste fumisterie.

Recevez, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Signature: _____

Nom du syndicat: _____

Adresse: _____

Faire parvenir à l'adresse suivante:

Monsieur Gil Rémillard, ministre de la Justice
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy, Qué. G1V 4M1